

RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 appelée également la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) n'a malheureusement pas apporté sa contribution à la simplification administrative de la France en ajoutant une 5^{ème} couche au millefeuille territorial de la France...

La Loi NOTRe a également modifié, l'article L2312-1 relatif au débat d'orientations budgétaires.

Le texte prévoit notamment que le débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un vote qui acte que ce débat a bien eu lieu. Doivent figurer également les engagements pluriannuels pris par la Collectivité, autrement dit les autorisations de programme qui, autrefois, étaient votées en même temps que le budget, les informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

En outre, ces nouvelles dispositions s'ajoutent aux obligations du passé, une nouvelle façon de montrer l'effort de simplification socialiste...

Nous débuterons donc ce débat par l'étude du rapport sur le développement durable 2017.

I) BILAN DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce rapport est établi dans le cadre de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 et le décret du 17 juin 2011 qui prescrivent l'élaboration d'un rapport effectuant un état des lieux en matière de développement durable préalablement au débat d'orientations budgétaires.

Il se composera du bilan des actions entreprises par la Ville durant cette année 2017 et des pistes d'améliorations pour 2018.

Ce bilan sera présenté sous l'angle des finalités du développement durable.

A – LES INTERVENTIONS SUR LE TERRITOIRE POUR LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE

Il est opportun de rappeler que 50 % des émissions de gaz à effet de serre en France sont dues aux transports et aux bâtiments.

Aussi, un travail important de fond est engagé par le personnel du service Développement Durable en collaboration avec les différents services de la ville de

Drancy afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations des équipements publics.

Ce travail est complété par de gros efforts d'éducation, d'information et de sensibilisation de tous les publics, en ce qui concerne notamment la sobriété énergétique, les attitudes éco responsables, la réduction des déchets, et la mobilité douce.

a) L'éclairage public.

Ce chantier de rénovation s'achèvera l'an prochain. Il consiste au remplacement des lampes sodium par des systèmes à LED.

Des systèmes de variation de puissance d'éclairage sont installés au fur et à mesure, au niveau des différentes rues de la Ville de Drancy afin d'éclairer en fonction du juste besoin selon la rue concernée et en fonction des horaires.

En 2017, près de **921 lanternes** ont été remplacées par de l'éclairage LED sur la Ville de Drancy, permettant ainsi de réduire de moitié les consommations.

Depuis 2015, **près de 2592** lanternes ont été remplacées par des lanternes en LED et qui sont en grande partie équipées d'un système de variation de puissance, qui permet ainsi d'éclairer au plus juste du besoin et de réduire les consommations. L'intégralité de l'éclairage public de la Ville aura été entièrement remplacée à la fin de l'année prochaine.

Le projet aura coûté au total 11 millions d'euros mais a permis d'économiser 930 MWh.

D'autre part, un système de télégestion est en cours d'installation. Ce système permettra de détecter les anomalies au plus tôt et de régler à distance les programmes d'éclairage. Aujourd'hui près de 2000 lanternes sont raccordées à ce dispositif et la Ville a prévu d'en équiper la totalité sur son territoire.

L'objectif est de réduire de plus de 30 % les consommations en électricité et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de plus de 1 340 tonnes de CO2 sur 15 ans pour l'éclairage de la Ville de Drancy.

A noter également que les illuminations des Fêtes de fin d'année sont dorénavant réalisées avec un éclairage totalement en LED moins énergivore.

b) La consommation des bâtiments

La consommation d'énergies (électricité, gaz et eau) des bâtiments de la ville de Drancy a été en net recul en 2017.

Cela est dû notamment à un suivi important et sérieux des consommations des fluides via l'analyse des factures et de l'analyse des consommations en temps réel à partir du système informatique de suivi, mis en place depuis 2013.

Cela permet de détecter plus rapidement les anomalies de consommations et notamment les fuites d'eau et d'y remédier au plus tôt.

Grâce à ce système, pour l'année 2017 par exemple, près de 31 fuites d'eau ont été détectées, soit l'équivalent de 2200 m³, soit encore une économie financière estimée à plus de 10 400 euros qui, même enterrées, ont été détectées rapidement et résolues dans des délais très courts.

En tout, depuis la mise en place de cette organisation, et de l'amélioration de cette réactivité, près de 100 000 euros par an sont économisés chaque année.

De plus, la Ville continue de mener différents audits thermiques et énergétiques sur les bâtiments de la Ville afin de déterminer, chaque année, les travaux et actions nécessaires pour l'année suivante, selon leur niveau de priorité, afin d'améliorer le confort et/ou de réduire les consommations d'énergie.

C'est à partir des préconisations de ces études que différents travaux ont été réalisés en 2017 :

- Remplacement des projecteurs à très fortes consommations, des gymnases DELAUNE et JOLIOT CURIE par des Projecteurs LED, permettant ainsi de diviser les consommations d'électricité par 2, et de réduire les coûts de maintenance (durée de vie des lampes augmentée).
- Remplacement de réseaux de gaines de ventilation pour le Stade nautique permettant de réduire les fuites d'air, et d'améliorer la qualité d'air dans le hall bassin ;
- Mise en place d'une installation performante et innovante associant des panneaux solaires thermiques et 2 pompes à chaleurs Gaz, pour le stade Nautique. Les économies générées sont déjà conséquentes (12% d'économies sur les consommations, soit près 12000 euros en économies financières)
- Installation de systèmes hydro-économiques sur 12 sites (écoles et gymnases) et qui ont permis de réaliser de 10% à 70% d'économies en eau depuis leur installation.
- Augmentation du nombre de sites raccordés au système de suivi des consommations en temps réel et notamment les logements afin de permettre au service Habitat de facturer au plus juste du consommé.

- Remplacement de vitrage par du double vitrage haute efficacité sur de nombreux sites
- Remplacement de plusieurs chaudières par des plus économes (économies de 10% à 20 % par an).

De plus, les services de la ville et notamment le service Energie et Développement durable de la ville, font des études approfondies sur tous les nouveaux projets de la ville et notamment les nouveaux bâtiments (Comme par exemple le projet de construction du groupe scolaire Jules FERRY) afin d'optimiser les consommations, la durée de vie des matériaux et tout en respectant l'environnement.

En outre, un travail de recherche de mutualisation des travaux avec les différents concessionnaires continue, comme chaque année, afin de réduire les coûts des travaux et la gêne occasionnée vis-à-vis des habitants.

A cela s'ajoute une sensibilisation deux fois par an des gardiens et des occupants des différents sites (groupes scolaires, gymnases, stades, etc..) permettant ainsi de les informer sur les consommations de leur bâtiment, de les responsabiliser et de discuter des différentes améliorations possibles.

Ainsi, une opération d'information et de sensibilisation de plus de 60 agents (gardiens d'écoles, de gymnases, de stades, etc. ...) sur les périodes de mai à juin et d'octobre à novembre 2017 a été lancée. Elle sera rééditée tous les ans et inclut un volet sur le tri des déchets dans chaque bâtiment.

De plus, la Ville a récompensé en 2017, 3 écoles exemplaires dans le domaine du développement durable. Une somme de 1700 euros a ainsi été versée à chacune de ces écoles, somme qui a été utilisée pour l'organisation de sorties et activités diverses pour les enfants. Cette action a surtout permis de mettre en avant une certaine exemplarité vis à vis des autres écoles sur le territoire de Drancy.

Enfin, la ville a accompagné Le lycée Eugène Delacroix de Drancy, dans différentes démarches dans le domaine du développement durable (réduction des déchets, comportement Eco-responsable etc..). C'est notamment grâce à cela que le Lycée Eugène Delacroix s'est vu remettre le label Etablissement en démarche de Développement Durable (E3D), au niveau Déploiement.

c) Les efforts de la commune de Drancy en termes de mobilité

La ville de Drancy continue ses efforts pour améliorer la mobilité de ses agents et habitants tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Concernant ses agents, la ville a testé l'utilisation de vélos électriques pour certains agents, et ce qui a été concluant. La prochaine étape sera d'inclure plusieurs vélos électriques dans le pool Auto partagée.

De plus, un Plan de Déplacement Administration a été finalisé et son exploitation est en cours pour les salariés et les agents de l'OPHLM de Drancy.

Concernant les administrés, la ville a continué a accordé en 2017, l'aide financière de 1500 euros pour toute acquisition d'un véhicule électrique. Cette aide continuera en 2018 et sera accompagnée par la mise en place de 5 à 6 bornes de recharges électriques publiques et gratuites sur le territoire de Drancy.

Enfin, La ville a décidé d'accorder en 2018 aux administrés, des aides pour l'acquisition de vélos électriques en complément ou en remplacement des aides qui étaient accordées par l'état jusque fin janvier 2018.

d) La gestion des déchets

La Collectivité s'implique dans l'amélioration de la gestion des déchets en instaurant un suivi et un contrôle des tonnages et de la facturation des prestations. Cette compétence est exercée par Paris Terres d'Envol depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les exutoires des déchets collectés sur le territoire sont :

	Ordures Ménagères	Multi matériaux	Verre	Objets encombrants	Déchets végétaux
Drancy	Plate-forme de transfert à Romainville puis, incinération	Centre de tri à Sevran	Plate-forme de regroupement à Pierrefitte	Centre de tri et valorisation PAPREC à La Courneuve	Plate-forme de compostage à Claye-Souilly

Le déploiement des colonnes enterrées trois flux (Ordures Ménagères, Emballages, Verre) sur les zones d'habitat collectif se poursuit sur l'année 2017. 19 bornes ont été aménagées dans les collectifs (bornes 3 flux) et 9 bornes ont été installées dans le secteur pavillonnaire.

Concernant le captage du verre, un travail particulier de communication a été fait par les eco-animateurs du SYCTOM (boitage des zones pavillonnaires avec le plan de quartier indiquant les bornes à verre, article dans le Journal communal, etc.)

La sensibilisation en direction de la population est constante. Les animateurs du tri sensibilisent tous les publics sur l'utilité du tri, et notamment dans les groupes scolaires.

La mise en service de nouveaux équipements (bornes enterrées) est systématiquement accompagnée par des actions de sensibilisation. Les animateurs interviennent auprès des différents bailleurs sociaux et privés.

Bilan de l'activité de sensibilisation en 2017 :

Sensibilisation en porte à porte

- Du 13 au 17 Février : 2235 Logements

Résidences Diderot, la Butte, Casanova, Danton mise en place bornes enterrées. Pavillons pour bornes à verre : République/François Rude, Arthur Fontaine/Jean Jaurès, Quatremaire/Jean Jaurès et Anatole France/Charles Fourier.

- Du 10 au 14 Avril : 1182 Logements

Centre-ville et résidence Faidherbe mise en place bacs operculés. La muette pour sondage mise en place bacs sélectif.

- 25 et 26 Avril : 130 Logements

Résistance, allée Gabriel Péri bâtiment deuxième intervention.

- Du 4 au 8 Septembre : 2700 Logements

Cités Nord et Thaïs deuxième intervention. Centre-ville. Pavillons pour bornes à verre : Léon Bernard/Adolphe Avron, Madelon/Résidence Mimosas, Bois de Groslay, Anatole France /Joseph Henaff, Diderot/JB Clément, Laennec/Faidherbe, Garibaldi/Gaston Landry.

- Du 6 au 10 Novembre : 1143 Logements

Bois de Groslay (Jules Auffret et Marcel Cachin) deuxième intervention. Cité Langevin à Dugny mise en place bornes enterrées. Sensibilisation en écoles primaires

Sensibilisation dans les écoles primaires :

- 16 Avril Dewerpe : 125 élèves 5 classes
- 27 Avril Cristino Garcia : 125 élèves 5 classes
- 4 et 5 Mai St Germain : 200 élèves 8 classes
- 13 Novembre Timbaud : 125 élèves 5 classes
- 14 Novembre Jaurès : 125 élèves 5 classes
- 20 et 21 Novembre Picasso : 175 élèves 7 classes
- 5 Décembre : Centre de loisir Romain Rolland 35 enfants
- 28 Novembre et 7 Décembre Salengro : 100 élèves 4 classes
- 19 Décembre Diderot 2 : 125 élèves 5 classes

Concernant la déchetterie intercommunale, en 2017, **2492** rendez-vous ont été donnés (2482 rendez-vous en 2016), soit une régression de **2.82 %** par rapport à 2016. Rappelons que la déchetterie est ouverte aux habitants de l'ex-CAAB les vendredis après-midi, d'avril à septembre et les samedis matin toute l'année.

La déchetterie est financée par l'EPT. Le Bourget et Dugny appartiennent au même « lot » de marché d'enlèvement d'ordures ménagères.

Les demandes et le suivi des bennes sont gérés de manière journalière par le service du Développement durable. 314 rotations de bennes effectuées sur l'année pour un total 1 293,3 tonnes.

Pour répondre aux obligations de la valorisation et du traitement organique des bio-déchets, la commune a depuis la rentrée scolaire de septembre 2015 mis en place une collecte spécifique dans tous les établissements scolaires.

Ce système de collecte a permis de sortir du circuit classique des OM, 200 tonnes de déchets organiques qui ont été dirigées sur une usine de méthanisation.

Quelques chiffres clés.

Les chiffres sont ceux de l'ex CAAB (Dugny, Drancy Le Bourget), appelé maintenant : UT3 à l'EPT

	2016	Kg/hab.	2017	Kg/hab.	Comparaison 2016/2017 (kg/hab.)
Population	96 040		96 600		
Ordures ménagères	31 919,5	332,4	30 909,5	320,0	- 4,1%
Emballages recyclables	2 856,6	29,7	3 243,1	33,6	+ 13,1 %
Verre	722,9	7,5	767,4	7,9	+ 5,3 %
OE(objets encombrants)	2 627,9	27,4	2 697,7	27,9	+ 1,8 %
Déchets végétaux	1507,3	15,7	1 642,1	17,0	+ 8,3 %
Déchetterie	1443,4	15,0	1293,3	13,4	- 10,7 %
textile	138	1,4	139,9	1,4	+ 1,3 %

Ces chiffres confirment la tendance positive des dernières années à savoir une augmentation du tonnage des emballages et du verre et une stagnation des OM, voir même une tendance à la baisse, malgré l'augmentation de la population.

e) Les énergies renouvelables

- La Collectivité continue l'exploitation des différentes installations existantes :
- 3 installations solaires photovoltaïques avec plus de 1 100 m² installées sur Drancy ;
 - 1 installation solaire thermique pour la production d'eau chaude pour les logements de la Médiathèque George BRASSENS.
 - 1 installation solaire thermique pour la production d'eau chaude pour le stade nautique.
 - 1 chaufferie 100% au bois pour le chauffage et la production d'Eau Chaude Sanitaire du Centre Technique Municipal
 - Une installation de biomasse pour la fourniture de chaleur sur le quartier de l'Avenir Parisien. La chaufferie biomasse d'une puissance de 900 kW qui alimente 568 logements sociaux de l'Office Public de l'Habitat de Drancy ainsi que plusieurs bâtiments communaux. Elle couvre ainsi 65% des besoins du quartier.

Enfin, le projet recours à la géothermie profonde, pour les Villes de Drancy et de Bobigny a été validé et une mise en concurrence va être lancée en 2018 pour retenir une entreprise dans le cadre d'une DSP (Délégation de service public). Ce projet permettra de raccorder plus de 5000 équivalents logements sur les 2 villes.

B – LES INTERVENTIONS POUR PRESERVER LES RESSOURCES ET LA BIODIVERSITE

La ville poursuit ses efforts en faveur de la biodiversité sur son territoire, à travers différentes initiatives :

- Installation de ruches à différents endroits de la ville en collaboration avec différents apiculteurs :
- Une vingtaine de ruches est implantée actuellement sur un terrain de la Ville (qui se situe à l'impasse Toubiana), et installation de 25 ruches prévue début 2018 sur un autre terrain communal, rue Teiller.
- L'exploitation de ces ruches est accompagnée d'actions éducatives et de sensibilisation sur la biodiversité et sur la préservation de l'environnement. En 2018, des élèves des différents groupes scolaires (équipés de protections) pourront notamment approcher les ruches, et découvrir l'activité présentée par les différents apiculteurs.

D'autre part, un partenariat s'est établi avec la (LPO) Ligue de Protection des Oiseaux qui prévoit de réaliser en 2018, un diagnostic sur les espèces d'oiseaux présentes sur le territoire de la ville, mais aussi des animations pour sensibiliser sur la disparition des oiseaux (comme par exemple les passereaux, qui sont une espèce dont le nombre est en nette régression en milieu urbain). De plus, un refuge LPO sera créé au parc de Ladoucette.

De plus, la collectivité n'utilise plus de produits phytosanitaires dans les espaces verts, conformément à la réglementation et met en place « des hôtels pour insectes utiles » dans les parcs et squares à l'initiative des services des Espaces Verts.

Le Salon du Développement Durable qui a lieu chaque année est notamment l'occasion d'informer et de sensibiliser les administrés aux différents domaines de la préservation des ressources et de la biodiversité.

Le salon 2017 a mis l'accent sur la protection de la faune et la flore.

Une vaste opération sur l'intérêt du compostage a aussi été menée lors de ce salon, avec la distribution de 90 composteurs aux drancéens qui ont suivi une formation spécifique.

Le SEDIF/Veolia eau a participé à ce salon avec des animations sur le cycle de l'eau, et de la préservation de cette ressource.

Enfin, la ville a commencé à installer des récupérateurs d'eau dans les écoles pour les jardins pédagogiques, contribuant de ce fait à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement.

C – LES INTERVENTIONS POUR FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DES HABITANTS

La Ville est titrée « Territoire de Commerce Equitable » depuis 2009 (en 2016 son titre a été renouvelé pour 3 ans).

Pour rappel, en 2014 elle avait obtenu une distinction européenne et reçu le titre « Ville Européenne du Commerce Equitable ». En 2017 La ville pérennise ses actions en direction du commerce équitable et du bio au travers de l'achat et de la commande publique. L'alimentation bio et équitable est présente à hauteur de 57% dans les menus de la restauration scolaire.

Le journal municipal fait régulièrement la promotion des actions en matière de développement durable. En 2017 l'accent a été mis sur l'extension des consignes de tri et la chasse aux dépôts sauvages. Un plan de communication 2017 a été réalisé avec le service communication. Ces actions seront renouvelées, et d'autres (verre, bornes Le Relais pour le textile...) créées.

Des actions spécifiques sont faites dans les écoles, dans le domaine de la sécurité routière, des dangers sur internet, de l'hygiène alimentaire et bucco-dentaire, du gaspillage alimentaire et de la collecte sélective des déchets.

Dans le domaine social, la Collectivité apporte son concours à différentes associations caritatives (Restos du Cœur, Croix-Rouge, Secours Populaire, Secours Catholique, etc ...). Elle soutient les associations de jeunes qui organisent des « maraudes » en direction des sans-abris.

L'association « Science Ouverte » résidant au Château de Ladoucette a pour vocation d'exercer son action principalement dans des territoires socialement défavorisés. Elle s'y fixe comme objectif d'ouvrir les jeunes aux sciences pour lutter contre un sentiment d'impuissance et d'enfermement souvent trop présent. De jeunes Drancéens participent à différents ateliers tout au long de l'année.

L'AMAP (Association de maintien de l'agriculture paysanne) créée en septembre 2014 a aujourd'hui 90 adhérents.

En 2017, l'AMAP a étendu son panel de produit bio en proposant à ses adhérents du pain, des œufs, du fromage, de la viande de veau, de bœuf, des volailles et de la charcuterie. Tous ces produits émanent de producteurs éco-certifiés. L'AMAP participe aux actions de sensibilisation sur l'alimentation biologique, exemple participation au salon du développement durable, et au forum santé.

Le C.C.A.S. remplit les obligations liées à l'aide sociale légale. De ce fait, ils participent aux différents fonds de solidarité. Les aides allouées en 2017 par ces fonds sont les suivantes :

- Fonds Solidarité Logement : 161 dossiers ont été traités et 62 302,70 € d'aide allouée.
- Fonds Solidarité Electricité : 405 dossiers ont été traités et 47 244,00 € d'aide allouée.
- Fonds Solidarité Eau Veolia : 85 dossiers ont été traités et 18 935,00 € d'aide allouée.

Le CCAS intervient également grâce à ses dispositifs d'aides facultatives financées exclusivement par la commune.

- Bons alimentaires : 1380 bons alimentaires ont été donnés pour une aide de 35 763,00 €. Par ailleurs, 428 fiches ont été établies afin de permettre à des familles de bénéficier de l'épicerie social de la croix rouge. Coût pour le CCAS : 7 276,00 €.
- Commission permanente : cette commission constituée de membres du conseil d'administration du CCAS étudie les dossiers de demande d'aide de Drancéens. Des aides loyers ont ainsi été attribuées pour une somme de 34 930,00 €, ainsi que des aides financières pour 24 007,46 €.

En 2017, le CCAS a accueilli 16 728 personnes et apporté son aide à 1 291 familles.

Ces aides facultatives se montent à 101 976,46 €. Les aides apportées par les fonds solidarité se montent à 128 481,70 €.

La Lutte contre les logements insalubres sur le territoire est une préoccupation, nos services « Hygiène » et « Urbanisme » travaillent à leur identification et résorption. Pour l'année en cours, on comptabilise 186 nouveaux signalements relatifs à l'hygiène de l'habitat. La plupart ont donné lieu à des recommandations, des rappels à l'ordre ou déclarés sans suite. Néanmoins 25 ont donné lieu à un arrêté (insalubrité, péril...). Certaines dépenses ont dû être engagées par la commune pour lutter contre l'habitat indigne, 129 063 euros de frais de relogement et 144 480 euros de travaux de substitution (péril, insalubrité).

Le « Point d'Accès aux Droits » est une structure destinée à accueillir les victimes, notamment celles en proie à des violences conjugales. Elle est située à proximité du commissariat de police.

Pour assurer la sécurité des biens et des personnes, il existe un poste de Police Municipale avec des agents travaillant 24h/24h.

Il existe d'autres structures agissant auprès de différents publics comme « La Plateforme Réussite » qui reçoit des stagiaires afin qu'ils bénéficient de formations (informatique, mathématiques, français/langues étrangères destinés aux primo-arrivants).

D – LES INTERVENTIONS POUR RENFORCER LES SOLIDARITES ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS

Les services communaux ont parfois recours à des allocataires du RSA pour des vacations de très courte durée afin de pallier une suractivité. (Ex : service Logistique et Fêtes).

Plusieurs salons de l'emploi ou de job d'étés sont organisés tous les ans dans le but de permettre à de nombreux jeunes de choisir une orientation débouchant sur un emploi.

Le Plan Local d'Urbanisme sera adopté en avril par l'EPT Paris Terres d'Envol. Il a différents objectifs comme la maîtrise de la constructibilité, à présent de compétence territoriale, de la zone pavillonnaire, la création de squares ou favoriser le développement de l'utilisation de véhicules électriques et des modes de déplacement doux.

E - PROJETS

Bon nombre de projets sont pluriannuels et la ville continue ses actions en faveur du développement durable :

- Le Plan de Déplacement de l'Administration a été finalisé en 2017 et son exploitation est en cours;
- Continuité des actions menées sur les différents bâtiments (anciens ou nouveaux) afin de trouver la source d'énergie la moins impactante sur l'environnement (pompe à chaleur, chaufferie bois, géothermie...);
- Poursuite de la mise en place de récupérateurs d'eau dans les écoles pour les jardins pédagogiques et espaces verts ;
- Plan de communication sur le tri, les dépôts sauvages ;
- Déploiement de jardins partagés et compostage domestique en habitat collectif ;
- Participation à l'élaboration du PLU avec des objectifs liés au développement durable ;
- Implantation de ruches sur différents sites communaux;
- La déchetterie actuelle étant trop petite, un projet de déchetterie adapté à notre collectivité est à l'étude. Ce dossier sera porté par Paris Terre d'Envol qui a la compétence déchets.

LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I) ELEMENTS DE CONTEXTE

L'an dernier, le débat d'orientations budgétaires s'est déroulé pendant la campagne électorale des élections présidentielles.

Incontestablement, l'élection d'un Président ouvertement pro-européen dans une démocratie, bénéficiant d'un pouvoir sans égal, grâce aux institutions de la Vème République, a eu un effet positif sur la croissance économique.

Toutefois, les incertitudes nées dans l'environnement proche de la France, brexit en Grande Bretagne, laborieuse coalition en Allemagne, crise en Catalogne, dissolution chambre en Italie introuvable sans compter l'imprévisibilité de la politique américaine tempèrent ce propos général.

De nouveau la France a une voix respectée dans le monde et sa politique ne génère, jusqu'à présent, aucune contestation sérieuse.

Dans de nombreux domaines, à l'exception de la Défense, le Président Macron a pris l'exact contrepied de la méthode Hollande. Il propose des solutions de bon sens au lieu de nier la réalité ou l'importance du problème.

Une exception cependant : le retour à l'équilibre des finances publiques. Comme depuis un quart de siècle, il peine à freiner la fuite en avant et fait porter l'essentiel de l'effort sur les collectivités territoriales.

Elles seront les premières, si ce n'est les seules, à réellement contribuer "en même temps" à la baisse de la fiscalité et à celui du déficit des administrations publiques.

Certes la suppression de 80% de la taxe d'habitation est un réel allègement pour les contribuables, le conseil constitutionnel ayant validé sa suppression définitive en 2020. Certes elle sera compensée à l'euro près par l'Etat, ce qui restera à démontrer, mais que reste-t-il de l'autonomie fiscale des communes ?

Au passage, personne n'évoque la diminution des milliers de fonctionnaires des Finances chargés des dizaines de milliers de contentieux générés par cet impôt...

Par ailleurs, pour atteindre l'objectif de 13 milliards d'euros, fixé par le Président lors de l'installation de la conférence nationale des territoires, le Gouvernement a abattu ses cartes.

La Loi de programmation des finances publiques 2018/2022 a prévu un mécanisme encadrant l'effort supplémentaire demandé aux communes et groupements, départements et régions. Elle leur fixe deux objectifs :

- Un objectif d'évolution de la dépense de fonctionnement dont la hausse doit être limitée à 1.2 % par an.
- Un objectif de réduction du besoin de financement qui doit être réduit chaque année de 2.6 milliards d'euros pour l'ensemble de ces collectivités.

Les niveaux de ces objectifs sont modulés en fonction de la catégorie dans lesquelles se tournent les 322 collectivités concernées, au-delà de quelques critères

simples. Toutefois, le Préfet a eu l'honnêteté de préciser qu'aucun retraitement de données comptables ne serait effectué pour tenir compte de données particulières.

Comme le Député a déjà eu l'occasion de l'écrire dans Drancy Immédiat, il y a une quinzaine de jours, il s'agit là d'un exercice de style comptable plutôt que d'une réelle politique associant les collectivités locales et l'Etat dans un effort de mutualisation et de baisse de la dépense publique.

En effet, choisir une année de référence unique, 2017 en l'occurrence, alors que la Loi avait laissé jusqu'au 31 décembre la possibilité d'un retour de compétences des EPT vers les communes est absurde. Ne pas consolider les comptes de la commune et de ses propres établissements publics comme le CCAS ou la Caisse des écoles est aussi absurde. Enfin, tenir compte de dépenses totalement autofinancées comme les travaux des immeubles en péril, incitant les Maires à ne plus se substituer aux marchands de sommeil pour réhabiliter à leurs frais les taudis qu'ils louent à prix d'or est cette fois-ci scandaleux.

S'agissant de la Ville de Drancy, l'objectif imparti d'une limitation à 1.2 %, sera quasiment impossible à atteindre. Ne serait-ce que parce que l'Etat fixe seul le niveau d'évolution des traitements de la fonction publique et que chaque année, les augmentations accordées sont bien supérieures.

Ceci constitue un risque majeur d'augmentation des impôts locaux pour les années à venir.

II) LES PRIORITES DU BUDGET

L'an dernier, l'éducation était « clairement la priorité n°1 du budget 2017 », les crédits d'investissement s'élevaient à 13.1 millions d'euros.

Cette année ne sera pas différente, si ce n'est par l'ampleur de l'effort de la Ville qui progresse encore de 13.7 % pour avoisiner 15 000 000 d'euros.

Il s'agit là de sommes parfaitement hors normes. Dans les dernières années du siècle précédent, l'investissement annuel était de l'ordre de 7.5 millions d'euros pour l'ensemble de l'année, tous secteurs confondus !

L'augmentation de la population qui a dépassé cette année le seuil de 70 000 habitants est bien entendu le principal responsable de la pression scolaire. Il traduit le fait que de moins en moins de Drancéens décident de quitter la Commune et que dans le Département Drancy est une ville attractive. De plus, les locataires ou propriétaires occupants dans la zone pavillonnaire ont l'âge d'avoir des enfants et remplacent souvent une population de retraités qui intègre le logement collectif.

La transformation de logements de fonction de l'école Diderot en salles de classes, l'acquisition du terrain d'assiette de l'école France Bloch, l'étude de l'extension de l'école Fromond et surtout la seconde tranche des travaux d'extension de l'école Jean Macé et de construction de l'école Jules Ferry seront les principaux chantiers Drancéens dans le domaine scolaire.

Par ailleurs, la Ville va profiter d'une opportunité foncière pour acquérir des locaux permettant la construction d'un nouveau poste de police municipale, avenue Marceau. Celui-ci devrait être opérationnel vers la fin de l'année 2019.

Dès cette année, les caméras permettant la vidéo verbalisation des conduites à risque ou des stationnements anarchiques seront mises en service.

Malgré le niveau très élevé des dépenses scolaires, le patrimoine communal continuera d'être entretenu. Le secteur sportif bénéficiera ainsi de 900 000 euros de dépenses dont le remplacement d'un terrain de foot synthétique devenu obsolète. 300 000 euros seront investis dans le château et le parc de Ladoucette, 740 000 euros de travaux d'accessibilité ou de sécurité sont programmés dans l'ensemble des bâtiments communaux.

L'environnement ne sera pas absent des préoccupations de la Municipalité. L'intégralité de l'éclairage public de la Ville aura été intégralement remplacé à la fin de l'année prochaine. Il aura coûté au total 11 millions d'euros mais permis d'économiser 930 MKW et de mettre fin à la plupart des innombrables pannes dont nous étions victimes.

Pour répondre à la dégradation de chaussées, en fonction des possibilités budgétaires, une partie du programme de voirie 2018 a été anticipée l'an dernier.

Le budget est aussi un document qui permet de préparer l'avenir en finançant les études et les acquisitions foncières permettant de réaliser les programmes de demain.

Dans ce cadre, la Ville investira plus de 5.7 millions d'euros en acquisition de terrains et d'immeubles dans la perspective notamment du PRU 2 Gaston Roulaud. 350 000 euros de frais d'études et de maîtrise d'œuvre seront également engagés.

Pour mémoire, le solde des opérations ANRU 1, soit 1 440 000 euros sera inscrit au budget 2018.

III) LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

	MONTANT DES AP	MONTANT DES CP
Millésime et intitulé de l'AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2018)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2018 (1)
2006 Aménagement passerelle voie SCNF	1 794 000,00	0
2007 ANRU - Conduite d'opérations	5 000 000,00	114 000,00
2007 ANRU - Programme de voirie quartier Sémard	4 866 783,63	190 000,00
2007 ANRU - Programme de voirie quartier J.Auffret	8 990 925,53	955 500,00
2007 ANRU - Reconstruction centre social et locaux d'activité Cité du Nord	7 179 648,18	0
2008 Programme sexennal de voirie	25 220 232,36	1 815 000,00
2009 ANRU - Programme de voirie quartier Cité du Nord	7 247 565,93	140 000,00
2013 Extension BCD et PMR du groupe scolaire Salengro	1 356 065,90	0
2013 Création de quatre classes maternelle Cachin	1 949 263,42	0
2014 Construction du groupe scolaire Jules Ferry	18 000 000,00	10 737 000,00
2014 Aménagement de terrains de tennis couverts rue Diderot	2 161 843,67	6 740,00
2014 Extension locaux et PMR du groupe scolaire Timbaud/Dewerpe	2 616 707,03	470 000,00
2017 Extension de classes de l'école maternelle Jean Macé	2 940 019,83	2 232 000,00
2018 Extension et renouvellement de la vidéoprotection	1 200 000,00	350 000,00
2018 Extension élémentaire de l'école Quatremaire	6 235 000,00	350 000,00
2018 Acquisition des locaux de la police municipale	1 858 000,00	100 000,00
2018 ANRU - Conduite d'opérations G.Roulaud	2 300 000,00	300 000,00
TOTAL	100 916 055,48	17 760 240,00

(1) Il s'agit du montant corrigé prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV) RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Après une première contraction de 1.8 % des recettes réelles de fonctionnement en 2017, une très légère baisse devrait être encore enregistrée cette année. Les causes restent inchangées : la dévolution des compétences à l'organe de coopération intercommunale crée artificiellement des doubles emplois en terme de comptabilité. Cette année, le stade nautique réintègre le giron de la Ville, nous ne recevrons donc plus 2 millions d'euros afférents aux refacturations de prestations liés à cette activité.

Par contre, puisque les transferts de charges sont neutralisés financièrement, la dépense du fonds de compensation des charges transférées (FCCT) diminuera elle aussi à proportion.

Après des années de baisse sous les mandats de Messieurs SARKOZY et HOLLANDE nous pouvons afficher une légère augmentation des dotations et participations de 1.7 %.

Certes, on a vu plus haut que cette hausse qui s'apparente plus à une stabilisation est très sévèrement encadrée. Il faudra donc redoubler d'effort de gestion et de rationalisation pour Drancy relève ce nouveau défi, car pour la 9^{ème} année consécutive la Ville ne majorera pas la fiscalité ce qui devrait rendre inaudible ceux qui s'acharnent à clamer que la Ville court à la catastrophe.

V) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En valeur, les dépenses réelles de fonctionnement avoisineront 96 300 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement diminueront plus vite que les recettes (-3.7 % par rapport au BP 2017). Comme indiqué plus haut la cause principale est la diminution du FCCT lié au retour du stade nautique dans le giron des compétences communales.

Toutefois, cette seule constatation ne suffit pas à expliquer ce résultat puisque ce retour de compétence impacte négativement les dépenses de personnel et les frais techniques. Or, les gains de productivité réalisés dans de nombreux secteurs ont

permis l'an dernier de limiter tant la hausse des coûts de personnel qui a pu être maîtrisée (+1.77 %) que les charges générales (89 % seulement du budget consommé).

Le personnel au 1^{er} janvier 2018 se répartissait en :

- 1077 titulaires et stagiaires (- 4.4 %)
- 42 CDI (-2.5 %)
- 57 contrats aidés (-8%)
- 633 contractuels et divers (-0.1%)

La répartition par « cadre d'emploi » au 1^{er} janvier 2018 est de catégorie :

- A : 7.86 %
- B : 10.29 %
- C : 76.21 %

L'enveloppe consacrée au régime indemnitaire s'est élevée à 8.5 % de la masse salariale (4 900 000 euros).

Les intérêts de la dette progressent légèrement en 2018. La hausse de l'euro a dégradé le dernier emprunt structuré la dernière année de la période de variation du taux. En valeur absolue les intérêts de la dette s'élèveront à environ 3 450 000 euros contre 3 300 000 euros en 2017 et 3 142 000 euros en 2016.

A noter que les frais financiers ne représentent que 3.5 % des DRF (Dépenses Réelles de fonctionnement) à comparer avec les 63 % des dépenses de personnel.

VI) LES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Compte tenu du programme exceptionnel d'investissement de 33 millions d'euros, les recettes d'investissement progresseront d'environ 3 millions d'euros.

Pour faire face à des dépenses exceptionnelles survenues en voirie, en 2017, le virement à la section d'investissement a été majoré à hauteur de 1.5 millions d'euros. Par contre coup le résultat global de clôture diminue de la même somme en 2017.

Le programme de cessions augmentera nettement du fait du transfert des réserves foncières de la Ville vers l'OPH pour le relogement de l'ANRU Gaston Roulaud et de la maturité de certaines opérations immobilières dans le secteur du logement libre.

Néanmoins, seules les cessions ayant fait l'objet de promesses de vente signées au moment du vote du BP seront comptabilisées.

Un volume d'emprunt de 14.8 millions d'euros sera donc inscrit au BP qui sera réduit à concurrence des cessions réalisées dans l'année et sans doute ramenées à moins de 10 millions d'euros au compte administratif.

VII) NIVEAU D'EPARGNE

La capacité d'autofinancement brut a encore progressé en 2017 passant de 12 749 000 euros à 14 820 000 euros (+16.3 %).

Après intégration du coût de la dette, la CAF nette s'est élevée à 7 654 000 euros contre 6 468 000 euros en 2016 (+18.2 %).

Contrairement à l'an dernier aucune recette exceptionnelle ne vient expliquer ce résultat qui est le fruit de la gestion ordinaire mais rigoureuse des deniers publics.

VIII) NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le niveau d'endettement de la collectivité est de 114 991 228 euros contre 106 707 815 euros l'an dernier.

On a vu plus haut que la faiblesse des taux d'intérêts permet à la Ville de faire face à cette augmentation rendue nécessaire par les constructions scolaires.

La preuve la plus éclatante de ce propos réside dans le ratio de la capacité de désendettement :

- 8.5 années au 31 décembre 2015
- 8.4 années au 31 décembre 2016
- 7.8 années au 31 décembre 2017

IX) CONCLUSION

Chaque année, nous avons dénoncé l'organisation d'un système administratif d'une complexité terrifiante empilant 6 niveaux d'administration, ce qui doit constituer un véritable record du monde !

A quatre reprises, une intervention du Président de la République sur ce sujet a été reportée. Or, deux faits majeurs se sont déroulés depuis l'élection du Président MACRON qui plaident en faveur de l'urgence de décisions en ce domaine : l'attribution à la France des Jeux Olympiques de 2012 et la réévaluation des coûts des lignes de métro du Grand Paris Express.

Clairement, il apparaît que les intervenants de ces dossiers sont trop nombreux, ont des objectifs contradictoires et en conséquence mènent des politiques concurrentes, là où l'intérêt de notre pays et le développement des territoires délaissés de l'Ile de France devraient conduire à unifier nos efforts.

En dégagant des objectifs, les réelles priorités des 6 prochaines années, en confiant à une seule structure la mission de conduire chacun des projets retenus, nous optimiserions grandement notre capacité à relever les défis que nous nous sommes nous-mêmes imposés.

Pour ce qui concerne notre Commune, nous regrettons le nouveau système de contrainte des dépenses imposé par l'Etat, sans concertation ni prise en compte des réalités locales, mais nous poursuivons tous nos efforts de modernisation de la Ville dans un but d'attractivité de la Ville, d'inclusion sociale de tous ses membres et de favoriser tant la qualité de vie que la possibilité de progresser dans sa vie quand on habite à Drancy.